

33. Lettre de Pélissier, tailleur à Clermont, à Gabrielle de Dienne, vicomtesse de Lamothe-Canilhac (1617)**

[Recto :]

Madame

Je vous envoie les deulx robbes de Messieurs vos enfans par mon homme présent porteur. Et suis bien marry de ce que je ne les vous ay peu envoyer plus tost mais je vous prie de ne m'en inputer la faulte ains a M^e Claude, tailleur qui a gardé lesdites robbes depuis le jour que je receus vostre lettre. Je vous supplie de vous souvenir de me faire tenir l'obligation que m'avés promize a ces festes de Noël, je vous envoie aussy demi autre pane de soye, demi aune sathin de Gènes noir et demy aune taffettas orangé que je vous devois depuis nostre compte dernier. Et sy avés besoing d'autre marchandize, ne faictes que mander et je vous obéyray de telle affection que je reste a jamais

Madame

Vostre très humble et affectionné serviteur.

A Clermont ce 11^e décembre 1617

Pellissier.

Je vous prie de fère conte avecque mondict de part ce que me debvés depuis nostre compte jusques a se jourd'huy, et feres unne cédulle. Je pansse que vous trouverez les robes bien guarnyes et de bonne estoffe.

[Verso :]

Madame

Madame la viscontesse de La Mote
de Canilhac

A la Motte.

Archives départementales du Cantal, 1 E 766

Commentaire : Si le corps de la lettre, ainsi que l'adresse, sont dus à un secrétaire, le post-scriptum est dû au tailleur lui-même, ce qui explique la différence d'écriture et, surtout, d'orthographe – nettement phonétique chez le tailleur : il faut lire à haute voix pour comprendre !